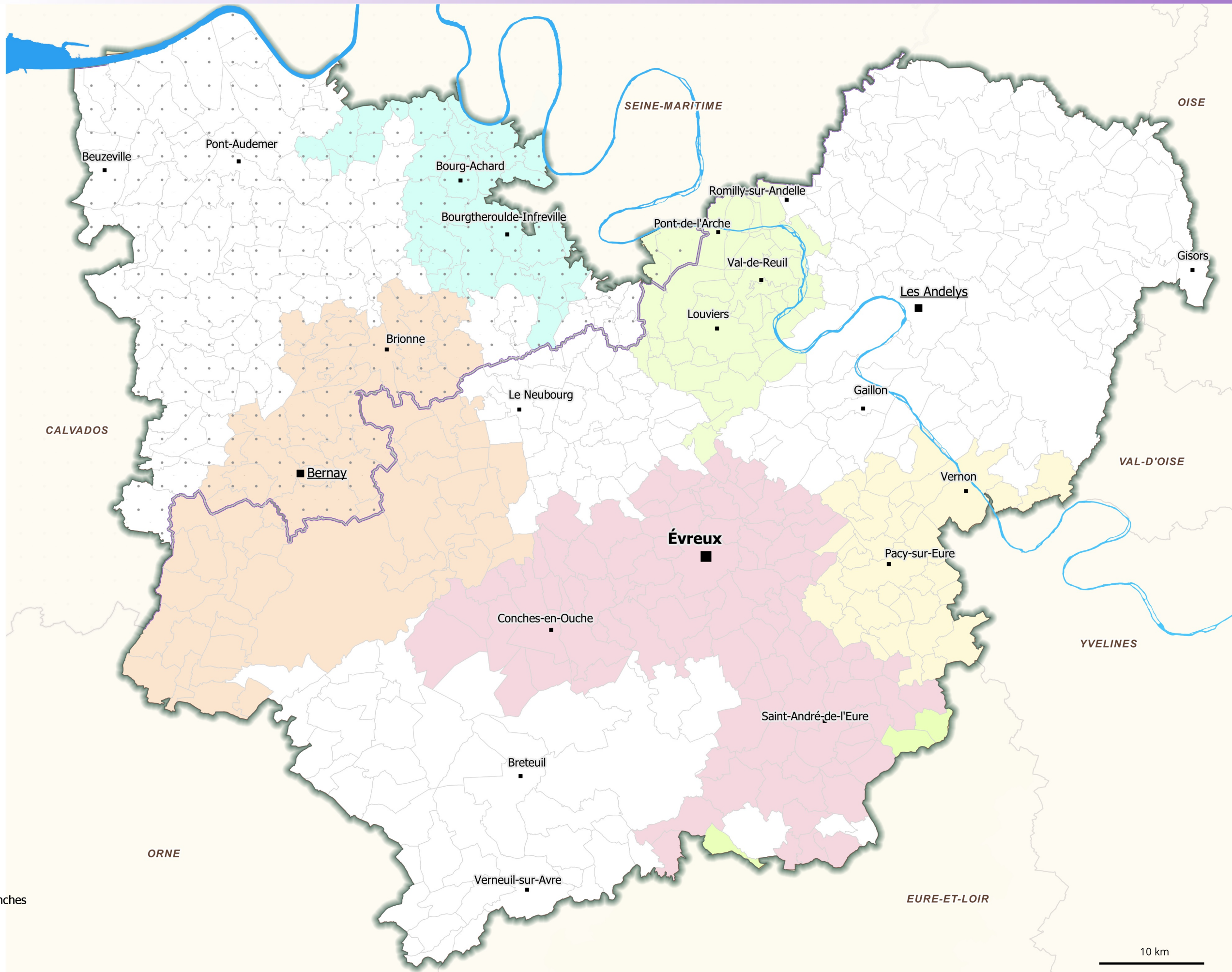


La Directive Territoriale d'Aménagement de l'Estuaire de la Seine a été approuvée par décret le 10 juillet 2006. Elle fixe 3 objectifs principaux :

- renforcer l'ensemble portuaire dans le respect du patrimoine écologique des estuaires
- préserver et mettre en valeur le patrimoine naturel et les paysages, prendre en compte les risques
- renforcer les dynamiques de développement des différentes parties du territoire

Les schémas de cohérence territoriale (SCoT) sont des documents de planification stratégique, au niveau du bassin de vie, permettant de mettre en cohérence les politiques sectorielles en matière d'urbanisme, d'habitat, de déplacements, d'aménagements commerciaux, d'environnement et de paysage.

Le département de l'Eure compte 7 SCoT opposables sur son territoire.



- Préfecture
- Sous-Préfecture
- Chef-lieu de canton
- Communes
- ▭ Directive Territoriale d'Aménagement

- SCoT opposables
- SCoT de la Communauté d'Agglomération des Portes de l'Eure
 - SCoT du Grand Évreux Agglomération
 - SCoT du Pays de Risle Charentonne
 - SCoT du Pays du Roumois
 - SCoT Seine Eure Forêt de Bord
 - SCoT de l'Agglo du Pays de Dreux
 - SCoT d'Évreux Portes de Normandie - Communauté de Communes du Pays de Conches